

Annexe 4 – Parc des travaux d’Erstein

Le Parc Travaux d’Erstein (PTE) a pour mission l’entretien du patrimoine routier et naturel de la CEA, et en complément, la réalisation de travaux pour le compte de collectivités tierces.

Aussi, il réalise l’acquisition et l’entretien de divers matériels relevant du domaine des travaux publics ou environnementaux ainsi que l’achat récurrent de fournitures mises en œuvre sur les opérations réalisées.

Pour mener à bien ses missions et pour équilibrer son budget, le PTE calcule annuellement les redevances d’utilisation de ses engins à partir du coût réel des différents matériels, suivi par un outil de comptabilité analytique.

Ces propositions de redevances sont retranscrites dans le barème proposé.

1. Les dépenses du budget primitif 2021

Les dépenses comprennent la masse salariale des agents du PTE, toutes les dépenses liées à l’achat, à l’entretien et à l’amortissement des matériels, aux fournitures mises en œuvre sur les chantiers, ainsi que tous les frais généraux liés aux dépenses de fonctionnement du service (immobilier, équipement informatique, chauffage, etc.).

Ces dépenses sont soit directement imputées au budget annexe soit prises en charge par le budget principal de la collectivité puis refacturées au budget annexe.

1.1. En section de fonctionnement :

| En € ht | BP 2021 proposé |
|----------------------------------|------------------------|
| Section de fonctionnement | 4 093 763,00 € |

Le montant des dépenses qui s’élève à 4 093 763,00 € en intégrant les seules dépenses réelles et à 4 527 263,00 € en tenant également compte des dépenses d’ordre est arrêté sur la base de la projection du volume d’activité à fin novembre 2020 et sur l’hypothèse d’une inflation de 1% par rapport à 2020.

Il intègre les coûts fixes refacturés par l’unité centrale pour un montant de 171 700 € et les charges liées au transfert de 3 agents d’exploitation du CD 68.

Les dépenses de fonctionnement sont ventilées dans l’outil de comptabilité analytique. L’amortissement, les coûts de fonctionnement et les charges de structure y sont enregistrés. L’ensemble des coûts directs et indirects relatifs à chaque matériel ou prestation est ainsi pris en compte. Les situations analytiques de chaque matériel servent de base au calcul des tarifs journaliers correspondants.

1.2. En section d'investissement :

| En € ht | BP 2021 proposé |
|---------------------------------|------------------------|
| Section d'investissement | 433 500,00 |

Les dépenses d'investissement sont entièrement consacrées au renouvellement des véhicules et engins nécessaires à l'optimisation de nos capacités d'intervention.

Les dépenses sont équilibrées par les recettes issues de la dotation aux amortissements des matériels et les recettes de cession de matériels anciens.

2. Les recettes :

2.1. En section de fonctionnement :

| En € ht | BP 2021 proposé |
|----------------------------------|------------------------|
| Section de fonctionnement | 4 527 263,00 |

Les recettes correspondent aux prestations facturées à nos donneurs d'ordres. Elles sont fondées sur:

- une hausse minime du tarif de nos matériels selon le barème 2021 joint en annexe
- le maintien d'un niveau haut d'activité en 2021, notamment dans le domaine de la protection contre les coulées de boue pour le compte de collectivités tierces
- l'activité complémentaire générée par les agents du CD68 intégrés dans notre structure.

Les recettes se traduisent par l'établissement d'états de redevance à partir du barème de mise à disposition des matériels.

Ces tarifs servent également de base de prix pour l'élaboration d'offres pour le compte des services prescripteurs du Conseil Départemental et en complément pour des collectivités tierces, que ce soit sur le mode régie, prix unitaire par prestation ou forfait.

Le barème proposé pour 2021 est joint en annexe.

2.2. En section d'investissement :

| En € ht | BP 2021 proposé |
|---------------------------------|------------------------|
| Section d'investissement | 0 |

Aucun recette réelle d'investissement n'a été inscrit au BP 2021, l'intégralité des recettes de la section soit 433 500,00 € provenant des amortissements des matériels et des cessions de matériels anciens qui constituent des recettes d'ordre.

En conclusion, le montant du budget primitif, hors reports de 2020, s'élève au total à 4 527 263 € en ne tenant compte que des dépenses et recettes réelles et à 4 960 763 € en tenant également compte des dépenses et recettes d'ordre, équilibré en recettes et en dépenses.

Tableau récapitulatif des crédits de paiements (dépenses et recettes réelles)**PARC D'ERSTEIN**

| | BP 2020 | BP 2021 | BP 2021 - BP 2020 en € | BP 2021 - BP 2020 en % |
|------------------------------|---------------------|---------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
| Dépenses de fonctionnement | 3 675 895,00 | 4 093 763,00 | 417 868,00 | 11,37% |
| Dépenses d'investissement | 350 000,00 | 433 500,00 | 83 500,00 | 23,86% |
| Total dépenses (A) | 4 025 895,00 | 4 527 263,00 | 501 368,00 | 12,45% |
| Recettes de fonctionnement | 4 025 895,00 | 4 527 263,00 | 501 368,00 | 12,45% |
| Recettes d'investissement | 0,00 | 0,00 | 0,00 | |
| Total Recettes (B) | 4 025 895,00 | 4 527 263,00 | 501 368,00 | 12,45% |
| Dépenses nettes (A-B) | 0,00 | 0,00 | 0,00 | |